

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE l'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Service de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur

1 ter avenue de Lowendal 75007 PARIS 07 SP

Suivi par : Nathalie HERAULT

tél.: 01.49.55.56.45

NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2013-2035

Date: 12 mars 2013

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les Chefs des services régionaux de la formation et du développement Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés

Date de mise en application : **immédiate** 

Nombre d'annexe : 1 « Fiche d'inscription » pour les établissements relevant de l'Enseignement Agricole Privé

**Objet :** Accompagnement du brevet de technicien supérieur agricole option « aménagements paysagers » rénovée.

**Résumé**: Information sur les dates et les modalités de la session d'accompagnement des équipes pédagogiques, pour la mise en œuvre du brevet de technicien supérieur agricole, option « aménagements paysagers » rénovée.

Mots-clés: BTSA aménagements paysagers – Accompagnement – AP

# **Destinataires**

#### Pour exécution

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Services régionaux de la formation et du développement
  - Services de la formation et du développement
  - Établissements d'enseignement supérieur du MAAF
- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- Inspection de l'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

# Pour information

Administration centrale

Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

### 1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

#### 1.1. Objectifs

Cette note de service a pour objectif d'informer les équipes pédagogiques de l'organisation d'une session d'accompagnement à la mise en place du Brevet de Technicien Supérieur Agricole option « aménagements paysagers » (AP) rénovée et d'en préciser les modalités.

#### 1.2. Public cible

Sont conviées à cette action de formation deux personnes par établissement concerné : un coordonnateur de la filière BTSA et un représentant de l'équipe de direction chargé de l'organisation du temps et de l'animation pédagogique.

Pour les établissements ayant plusieurs voies de formation (formation scolaire, apprentissage ou continue) pour la même option aménagements paysagers, deux personnes seulement seront retenues pour l'établissement.

Sont également conviés les Présidents et Présidents Adjoints de jury ainsi que la personne responsable de l'organisation de l'examen du BTSA AP.

Les participants à cette session sont les porte-paroles des équipes des établissements, mais également, après la session, les relais d'information et d'animation dans leur établissement.

#### 1.3. Date et lieux de formation

L'accompagnement des équipes pédagogiques du BTSA « aménagements paysagers » se déroulera en deux sessions, déterminées en fonction de la résidence administrative des participants.

Il est ainsi prévu :

 Pour les régions Alsace, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Nord Pas de Calais, Haute et Basse Normandie, Pays de la Loire, Picardie une session NORD :

du 14 au 16 mai 2013 à PARIS

sur le site d' AgroParisTech-ENGREF

19, Avenue du Maine

75 015 PARIS

• Pour les régions Aquitaine, Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpes et la Réunion une session SUD :

du 28 au 30 mai 2013 à Toulouse

sur le site de l'ENFA

salle J Gazstowtt PRM

2 route de Narbonne

31326 CASTANET TOLOSAN Cedex

L'organisation, l'animation et le pilotage de la session sont assurés par l'ENFA, établissement national d'appui chargé de l'accompagnement des rénovations des diplômes, l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), le Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur (BFES) de la Sous Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SDESR).

#### 1.4. programme

<b>1<sup>ère</sup> journée</b> 14h00	Grand groupe	<ul> <li>Accueil et présentation de la session</li> <li>Enjeux et objectifs de la rénovation</li> <li>Evolution du référentiel de diplôme du BTSA AP et notamment place du référentiel de certification</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> journée</b> matin	Ateliers Travaux de groupe sur des thèmes prédéfinis	<ul> <li>Appropriation de la rénovation au travers d'ateliers thématiques ciblant les principaux changements induits par la rénovation</li> <li>Participation à un premier atelier (9h -12h30)</li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> journée</b> après-midi	Ateliers Travaux de groupe sur des thèmes prédéfinis	- Participation à un deuxième atelier (14h -17h30)
3 <sup>ème</sup> journée matin fin de la session à 12h	Grand groupe	<ul> <li>Restitution des ateliers, discussion et échanges</li> <li>Recensement des besoins de formation</li> <li>Bilan de la session</li> </ul>

Les participants devront s'inscrire à deux ateliers parmi les trois ateliers proposés au cours de cette session, à savoir :

- 1. Mise en oeuvre du M11 et prise en compte de la diversité des parcours ;
- 2. Organisation de la formation et mise en oeuvre de l'évaluation des épreuves E5 et E6 (CCF et épreuves hors CCF) ;
- 3. Formation en milieu professionnel SPS/SPV et épreuve E7.

Les modules du tronc commun ne feront pas l'objet d'un travail spécifique lors de cette session. Chaque atelier donnera lieu à une « production de ressources » relevant d'une action du système national d'appui confiée à l'ENFA. Le contenu des échanges des ateliers sera capitalisé par l'ENFA dans un document, qui après validation par l'inspection, sera mis à la disposition des équipes pédagogiques, via le site « Chlorofil.fr » dans l'onglet référentiel et diplômes.

## 2. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

# 2.1. Modalités d'inscription pour les personnels de l'enseignement public

Les inscriptions s'effectuent uniquement par internet et par les établissements sur le site : <a href="http://www.safo.chlorofil.fr/">http://www.safo.chlorofil.fr/</a> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation en saisissant le code action

Code action session BTSA AP SESSION NORD 14 au 16 mai 2013 : **530564/1** Code action session BTSA AP SESSION SUD 28 au 30 mai 2013 : **530564/2** 

L'ouverture « en ligne » des inscriptions sera effective dès la parution de la présente note de service.

#### Clôture des inscriptions le 29 mars 2013

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENFA, structure organisatrice, aux conditions et aux tarifs en vigueur.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel « valant invitation » sera adressé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires éventuelles (plans d'accès, liste d'hôtels, conditions matérielles...).

# 2.2. Modalités d'inscription pour les personnels de l'enseignement privé

Une fiche d'inscription est jointe **en annexe I**. Il est possible de la télécharger et de la scanner après signature pour faciliter les différents envois.

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :

- Pour les établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée, au CNEAP.
- Pour les établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, à l'UNREP.
- Pour les établissements MFR et IREO: à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales.

Ce sont les fédérations CNEAP – UNREP - Fédérations régionales MFR qui valident les inscriptions et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné (de préférence) à l'ENFA sur la messagerie : enfa.sna@educagri.fr

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations nationales ou les fédérations régionales, ne seront pas prises en compte.

Date limite d'envoi le : 29 mars 2013

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, <u>un courriel « valant invitation »</u> sera adressé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires éventuelles (plans d'accès, liste d'hôtels, conditions matérielles...).

La sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche

Signé: Geneviève JOURDIER



# École Nationale

de Formation Agronomique

Service Formation Continue

Service Formation Continue Mme Nadine HIRTZLIN 505 61 75 32 28 Fax: 05 61 75 03 09 enfa.sna@educagri.fr ANNEXE I

2013

Établissements PRIVES

# BTSA: Aménagements Paysagers Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Adresse (postale exacte) :
Prénom :	Fax :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Mèl Établissement (obligatoire) :
Catégorie :	Fédération :
Grade :	Adresse:
Mèl Professionnel (obligatoire):	Tél. :
	Fax :
Vous êtes :	Structure organisatrice de l'action : ENFA Toulouse Intitulé : BTSA aménagements paysagers
Directeur adjoint	☐ Code de l'action (N°SAFO) : 530564/1
Coordonnateur de la filière	Date: 14 au 16 mai 2013
Enseignant	
Autre	Lieu : AgroParisTech - ENGREF PARIS
Motivations de la demande :	☐ Code de l'action (N°SAFO): 530564/2
Développement personnel	Date : 28 au 30 mai 2013
Compétences professionnelles	Lieu : ENFA Toulouse
Nouvelles fonctions	
Nouveaux programmes	
Avis du Directeur de l'établissement	Visa de la fédération
Favorable	Visa de la fédération nationale (CNEAP, UNREP) Visa des fédérations régionales (MFR, IREO)
Défavorable	(envoi groupé)
Motif du refus :	
Date :	Date :
Signature et cachet :	Signature et cachet :

ENFA - 2 Route de Narbonne - Complexe Agricole d'Auzeville - BP 22687 – 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX-Tél : 05.61.75.32.32 🛎 : 05.61.75.03.09